



Note : Les appellations employées dans ce document et la présentation du matériel qui y figure n'impliquent aucune expression d'opinion ou prise de position, par le PNUE et le CAR/ASP, quant au statut juridique d'un Etat, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou à leurs autorités, ou quant à la délimitation de leurs frontières ou limites.

© 2010 Programme des Nations Unies pour l'environnement  
Plan d'action pour la Méditerranée  
Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP)  
Boulevard du leader Yasser Arafat  
B.P.337 – 1080 Tunis CEDEX  
E-mail : [car-asp@rac-spa.org](mailto:car-asp@rac-spa.org)

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

### **Introduction**

Les programmes de travail sur 2 et 5 ans du PAM, adoptés par la 16<sup>ème</sup> Réunion des Parties Contractantes (Novembre 2009, Marrakech, Maroc) ont mis en relief l'identification de sites potentiels, en vue de promouvoir la création d'un réseau écologique et représentatif d'aires protégées en Méditerranée, grâce au système des ASPIM, y compris des zones situées en haute mer.

Dans ce but, un projet financé par la DG Environnement de la CE est mis en œuvre par le CAR/ASP selon un processus développé en deux phases. La première phase, mise en œuvre entre 2008 et 2009, comprenait la réalisation d'un examen approfondi des données scientifiques disponibles pour identifier des zones prioritaires de conservation situées en haute mer, pouvant inclure des aires susceptibles d'être candidates pour inscription sur la Liste des ASPIM, en accord avec les dispositions du Protocole ASP et Biodiversité. La seconde phase, qui a démarré en 2010, vise à avancer davantage le processus en vue de mener les actions nécessaires pour prioriser, le cas échéant, les aires identifiées sur une base scientifique et sur la base de la faisabilité des critères ASPIM, et pour combler les lacunes d'appréciation, le cas échéant, pour un certain nombre de ces aires.

Cette Réunion Extraordinaire des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées examinera les résultats de la première phase du projet et fournira des conseils en ce qui concerne la mise en œuvre de la seconde phase, en vue de permettre au CAR/ASP d'avancer dans la concrétisation des résultats du programme de travail du PAM relatif aux ASPIM et de préparer un rapport final pour examen par la réunion ordinaire des Points Focaux du CAR/ASP de 2011.

Elle sera organisée à Istanbul, Turquie, à l'hôtel « The Peak Hotel », le 1er juin 2010, avec l'appui des autorités turques.

Les annotations ci-après à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour assister la réunion dans ses délibérations.

### **Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion**

La réunion sera ouverte le mardi 1er juin 2010 à 9h00 par les représentants du pays hôte et par le Directeur du CAR/ASP. L'Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée (UNEP/PAM) ainsi que les représentants du PNUE/DELC vont aussi donner des discours de bienvenue

Tous les Points Focaux du CAR/ASP ont été invités à assister ou à désigner leur(s) représentant(s) à la réunion.

Les organisations internationales et/ou non gouvernementales concernées ont été également invitées à désigner des représentants à la réunion avec un statut d'observateurs.

La liste des participants figure dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.348/Inf.1. La liste des documents figure dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.348/Inf.2

### **Point 2 de l'ordre du jour- Règlement intérieur**

Le Règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, Annexe XI - UNEP(DEPI)/MED WG.348/Ref.1) s'appliquera mutatis mutandis à la présente réunion.

**Point 3 de l'ordre du jour- Election du bureau**

La réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur

**Point 4 de l'ordre du jour- Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat, distribué sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.348/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion. La réunion sera invitée à examiner et adopter également l'emploi du temps proposé à la fin du présent document.

Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Une interprétation simultanée sera disponible pour toutes les sessions plénières.

**Point 5 de l'ordre du jour- Identification de sites potentiels en mer ouverte, incluant les eaux profondes, qui pourraient satisfaire aux critères ASPIM**

Le Secrétariat présentera brièvement les avancements enregistrés lors des différentes étapes du processus mis en œuvre pour identifier les aires de conservation prioritaires en s'appuyant sur le document de travail UNEP(DEPI)/MED WG.348/3 rev.1 et notamment à sa section B qui présente une synthèse des résultats de la première phase du projet.

En se référant à la section C du document de travail UNEP(DEPI)/MED WG.348/3 rev.1, le Secrétariat présentera les objectifs de la seconde phase et l'approche proposée pour les atteindre.

**Point 6 de l'ordre du jour- Discussion sur les résultats et produits de la première phase et modalités de mise en œuvre de la deuxième phase du projet**

La réunion sera invitée à examiner les résultats de la première phase, à fournir des orientations au CAR/ASP, et à formuler des recommandations pour la conduite des activités de la deuxième phase.

Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion sera priée d'entamer des discussions sur le besoin de développer une approche adéquate, en ce qui concerne les dispositions légales et institutionnelles pour la création et la gestion d'ASPIM situées au-delà des juridictions nationales, ainsi que sur les relations nécessaires avec les autres processus et agences des Nations Unies pertinents sur ce sujet (document de travail UNEP(DEPI)/MED WG.348/4).

**Point 7 de l'ordre du jour- Questions diverses**

Les éventuelles autres questions relatives aux sujets de la réunion qui pourraient être soulevées par les participants ou par le Secrétariat seront examinées sous ce point de l'ordre du jour.

**Point 8 de l'ordre du jour- Adoption du Rapport de la réunion**

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

**Point 9 de l'ordre du jour- Clôture de la réunion**

Après adoption du rapport de la réunion, le Président prononcera la clôture de la réunion.

## EMPLOI DU TEMPS PROPOSE

<b>Mardi 1<sup>er</sup> juin 2010</b>
<u>Séance du matin</u>  9h00 – 9h30 Ouverture de la réunion  9h30 – 10h30 Points 1, 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour  10h30 – 11h00 <i>Pause café</i>  11h00 – 13h00 Points 6 et 7 de l'ordre du jour
<u>Séance de l'après-midi</u>  <i>Préparation du rapport de la réunion par le Secrétariat</i>  17h00 – 18h30 Points 8 et 9 de l'ordre du jour*

\* Si les travaux des points 1 à 7 de l'ordre du jour de la réunion ne peuvent pas être achevés dans les délais impartis, ne permettant pas par conséquent de préparer et d'adopter le rapport de la réunion lors du premier jour, l'adoption du rapport sera effectuée lors de la matinée du 2 juin 2010 (9h00 – 10h30).